



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3381

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aire métropolitaine lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la création d'un Syndicat mixte des transports (SMT)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur : Monsieur Chabrier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

**Absents non excusés :** M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

**Conseil de communauté du 10 décembre 2012****Délibération n° 2012-3381**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aire métropolitaine lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la création d'un Syndicat mixte des transports (SMT)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La constitution en avril 2012 du pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération de Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois a été l'aboutissement d'un important travail coopératif qui a largement mobilisé les agglomérations de l'aire métropolitaine lyonnaise. Dans la délibération n° 2011-2611 du 21 novembre 2011 portant sur l'approbation des statuts du pôle, la Communauté urbaine de Lyon a pointé l'enjeu des déplacements : "La question des déplacements est un symbole fort et un thème structurant pour la construction métropolitaine".

L'objectif essentiel est de faciliter les déplacements des usagers intermodaux en rendant transparente la complexité institutionnelle des transports et en leur apportant un service amélioré.

Au-delà de la réalisation d'une première maquette du schéma de transports métropolitain, la réflexion a porté sur l'outil de coordination à mettre en place (tarification, information, parcs-relais, etc.) et sur son mode de gouvernance. Ce travail a bénéficié de l'appui des services de la Région Rhône-Alpes mandatés pour analyser les différentes formes de gouvernances envisageables dans le contexte législatif issu de la réforme des collectivités territoriales et animer la réflexion sur le sujet.

En raison des contraintes juridiques liées au transfert de la qualité d'autorité organisatrice de transport (AOT) de la Communauté urbaine au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de la nécessité d'associer la Région en tant qu'autorité en charge des trains express régionaux (TER) assurant le lien entre les territoires, la création d'un Syndicat mixte des transports de type loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) (fédération d'AOT) a été étudiée.

Dans cette perspective, la Région Rhône-Alpes, Saint Etienne métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté d'agglomération du Pays Viennois et le SYTRAL ont délibéré favorablement pour la création d'un Syndicat mixte de transports (SMT), de type loi SRU pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Ce Syndicat, dont la Région a vocation à être chef de file, serait constitué dès le début de l'année 2013. Il aura pour mission de travailler avec les 4 agglomérations constituant le pôle métropolitain sur les enjeux de transports métropolitains structurants, tout en préparant l'adhésion d'autres autorités organisatrices de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, notamment les Départements.

Le Syndicat se consacrera en priorité à l'exercice des compétences obligatoires. Il développera notamment, pour la première fois sur le territoire métropolitain, un système de tarification multimodale zonale visant à rendre simple, lisible et attractif pour les habitants, l'usage combiné des différents réseaux de transports.

Au-delà des compétences obligatoires, il œuvrera à la définition et à la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des équipements et services de transports : pôles d'échanges, parcs-relais, projets d'infrastructures et de services. Il s'agit de répondre aux attentes des habitants de l'aire métropolitaine, dont les déplacements s'inscrivent au quotidien à l'échelle de ce grand bassin de vie et d'emplois.

La perception du versement transport additionnel, rendue possible par les statuts, pourra être votée dans le cadre du développement des actions du Syndicat.

Cette ambition reste compatible avec les contraintes budgétaires des différentes collectivités, grâce à l'optimisation des moyens mis en œuvre (effort de mutualisation du fonctionnement avec l'ensemble des partenaires, absence d'indemnité versée aux élus, frais de structure réduits au minimum) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Apporte** son soutien à la création du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, conformément aux articles L 1231-10 à 13 du code des transports, composé de la Région Rhône-Alpes (RRA), des Communautés d'agglomération de Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois, et du Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL, délégataire de la compétence transports collectifs notamment sur le périmètre de la Communauté urbaine de Lyon).

**2° - Approuve** le fait que le Syndicat s'élargisse, sur la base du volontariat, à d'autres autorités organisatrices, notamment les Départements.

**3° - Se porte** garant, en tant que membre du pôle métropolitain, du lien entre les réflexions et actions de ce Syndicat et celles portées par le pôle métropolitain.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.**